Pyrénées Emploi

BÉARN & SOULE — Retrouvez toutes nos annonces dans la région sur sudouest-emploi.com, l'emploi près de chez vous

Offres d'emploi

Vous souhaitez un complément de revenu ou de retraite ?

Nos dépositaires recherchent sur les départements aquitains des

porteurs de journaux (h/f)

- Moyen de locomotion indispensable
- Statut indépendant *(vendeur-colporteur de presse)*
- Commissions motivantes
- Abattement fiscal -50%
- candidatures.vcp@gmail.com

SUD OUEST — La République des Pyrénées — Charente Libre — Dordogne Libre — L'Éclair

SOCIÉTÉ MBP TERRADE

Basée à BOULAZAC
RECHERCHE un
PORTEUR DE JOURNAUX (H/F)
possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien **SUD OUEST sur le secteur de Thiviers (24)**
Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse).
Commissions motivantes.

Pour tout renseignement et candidature : 05 53 06 92 06
presse.dordogne@orange.fr

Entreprises Collectivités & Administrations

sudouest-marchéspublics.com

Entreprises
Alertes 100% gratuites
Collectivités & Administrations

La Rép des Pyrénées — L'Éclair

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Aste Beon

Enquête publique relative à la demande d'autorisation de captage et de dérivation des eaux souterraines destinées à la consommation humaine et à la mise en conformité des périmètres de protection autour de la source du Boala d'Aste sur la commune d'Aste-Béon

Il est rappelé au public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2025, il sera procédé à des enquêtes publiques conjointes préalables à :
- l'autorisation de captage et de distribution d'eau pour la consommation humaine ;
- la DUP des travaux de dérivation ;
- la DUP d'instauration des périmètres de protection ;
- le parcellaire pour la délimitation des terrains à acquérir ;
- la déclaration sur l'eau.

L'enquête sera ouverte en mairie d'Aste-Béon **du mardi 2 septembre 2025 14 h 00 au jeudi 25 septembre 2025 12 h 00.**
La personne responsable du projet est M. le maire d'Aste-Béon.
Mme Bernadette CRAVERO, cadre retraitée de la fonction publique territoriale est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et **M. André VILLEMUR,** ingénieur EDF délégué territorial production hydroélectricité Adour en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Elle se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie d'Aste-Béon aux dates et heures suivantes :
- mardi 2 septembre 2025 : 14 h 00-16 h 00,
- jeudi 25 septembre 2025 : 09 h 30-12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :
- sur support papier - en mairie d'Aste-Béon aux heures d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr. - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions :
- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes mis à disposition en mairie d'Aste-Béon aux jours et heures précisées ci-dessus ;
- rencontrer la commissaire enquêtrice qui se tiendra à disposition du public lors des permanences précitées ;
- adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie d'Aste-Béon
- adresser un courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Toutes les observations ou propositions, les courriers postaux ou courriels, parvenus après le 25 septembre 2025 12 h 00 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.
Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantique : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page accueil - enquêtes publiques - en cours.
Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes, le commissaire enquêteur rendra ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au maire d'Aste-Béon pour y être sans délai, tenue à la disposition du public.
Ces documents seront également mis à disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques closes.
En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'expropriation les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à indemnité.

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'implantation d'une réserve incendie avec création d'une aire de retournement pour les véhicules incendie et aménagement de places de stationnement et à la délimitation exacte des terrains à acquérir pour permettre la réalisation de cette opération
Bénéficiaire : Commune de Jasses
Il est rappelé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2025, il sera procédé à des enquêtes publiques conjointes préalables à :
- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'implantation d'une réserve incendie avec création d'une aire de retournement pour les véhicules incendie et aménagement de places de stationnement ;
- à une enquête parcellaire, en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet.

La personne responsable du projet est Mme le maire de Jasses.
L'enquête sera ouverte en mairie de Jasses du mardi 2 septembre 2025 10h00 au mardi 23 septembre 2025 12h00
M. Yves Goret, fonctionnaire territorial conseil départemental du 64 en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et **Mme Michèle Bordenave**, expert honoraire près la Cour d'Appel de Pau et expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.
Il se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Jasses :
- **Mardi 2 septembre 2025 : 10h00-12h00**
- Vendredi 19 septembre 2025 : 15h30-17h30
- Mardi 23 septembre 2025 : 10h00-12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :
- sur support papier - en mairie de Jasses aux heures d'ouverture de la mairie
- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr. - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions :
- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes mis à disposition en mairie de Jasses aux jours et heures précisées ci-dessus ;
- rencontrer le commissaire enquêteur qui se tiendra à disposition du public lors des permanences précitées ;
- adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Jasses
- adresser un courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Toutes les observations ou propositions, les courriers postaux ou courriels, parvenus après le mardi 23 septembre 2025 12h00 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.
Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantique : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page accueil - enquêtes publiques - en cours.
Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes, le commissaire enquêteur rendra ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au maire de Jasses pour y être sans délai, tenue à la disposition du public.
Ces documents seront également mis à disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques closes.
En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'expropriation les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à indemnité

Pays Basque Euskal Herria

Communauté d'Agglomération Pays Basque
Commune d'Urrugne

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2025 INCLUS

Projet de modification simplifiee n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du Président du 4 juin 2025, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a engagé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'Urrugne.
Celle-ci a principalement pour objet :
- La création d'un secteur (UCb) en zone UC qui adapterait spécifiquement sur ce secteur les articles 3, 4, 5, 8, et 9 du règlement de la zone.

Cette modification permettra la mise en œuvre d'une troisième opération urbaine sur le quartier de Bourg, dite de Soccori / Mendi Bichta. Cette opération est la déclinaison opérationnelle du projet d'aménagement et de développement urbains de la commune et a pour objectif principal d'augmenter l'offre de logements encourageant la mixité sociale (locatif social, accession sociale à la propriété).
Ces adaptations du règlement entrent dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée définie à l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme. Le 23 juillet 2025, elles ont fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale (MRAe), concluant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
En application de l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme et suite à la délibération-cadre du 8 avril 2017 fixant les modalités de mise à disposition du public, le public est informé de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 2 du P.L.U. d'Urrugne **du lundi 15 septembre au mercredi 15 octobre 2025 inclus.**
Durant cette période,
- le projet pourra être consulté sur le site internet de la CAPB (http://www.communautepaysbasque.fr), en Mairie d'Urrugne (Mairie d'Urrugne, place de la Mairie, 64122 Urrugne) ainsi qu'au siège de la CAPB (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- des registres dans lesquels le public pourra formuler ses observations éventuelles sur le projet seront mis à disposition du public en Mairie d'Urrugne et au siège de la CAPB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

A l'issue de la mise à disposition, le Président de la CAPB en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui en délibérera et pourra approuver le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Président.

MARCHÉS PUBLICS

Commune de Loubieng

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Loubieng, 64300.
SIRET : 21640581100011.
Groupement de commandes : Non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat-ampa.fr/
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Mairie de Loubieng - Mail : commune-de-loubieng@orange.fr Tél : 05.59.69.19.11
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation : DC1, DC2 ou DUME :
- aptitude à exercer l'activité professionnelle : justification de l'inscription à un registre professionnel,
- capacité économique et financière : CA 3 derniers exercices,
- capacités techniques et professionnelles : références pour travaux similaires sur les 5 dernières années.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 23 septembre 2025 à 08 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidats : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui (négociation possible).
L'acheteur exige la présentation de variantes : Oui.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Construction d'un atelier communal.
Type de marché : Travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Loubieng.
Durée du marché : 7 mois (y compris période de préparation).
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : Oui.
Lot n° 1 : VRD - Gros œuvre
Lot n° 2 : Charpente métallique - Couverture - Bardage
Lot n° 3 : Menuiseries extérieures
Lot n° 4 : Électricité
Lot n° 5 : Réserve incendie (non concerné par le présent avis de marché)
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Oui pour les lots 1 et 2.
Autres informations complémentaires : Les variantes à l'initiative du candidat sont autorisées.